

9 JUILLET 2014, 16H40 CET

PRÉCISION SUITE A LA DIFFUSION DU COMMUNIQUÉ DU 9 JUILLET À 12H00

A la demande du régulateur, Cardio3 BioSciences précise que la transaction décrite dans le communiqué de presse diffusé le 9 juillet à 12h00 (CET) portant sur 141.800 titres, à un prix unitaire par action de 43,5 euros.

Cardio3 BioSciences annonce l'entrée dans son capital de nouveaux fonds institutionnels

- **Au terme d'un placement secondaire, six fonds institutionnels Suisses font leur entrée dans le capital de Cardio3 BioSciences**

Mont-Saint-Guibert, Belgique - Cardio3 BioSciences SA (C3BS) (Euronext Brussels et Paris : CARD), leader dans le développement de thérapies régénératives avancées pour les maladies cardiaques, annonce aujourd'hui l'entrée dans son capital de six nouveaux actionnaires institutionnels Suisses.

La transaction s'est déroulée hors marché par un échange de titres entre certains actionnaires historiques de la Société et les nouveaux actionnaires. **La transaction a porté sur un total de 141.800 titres, à un prix de 43,5 euros par action.** La proportion des titres cédés ne dépasse pas 25% des actions détenues au préalable par les actionnaires cédants. Le capital et le nombre d'actions de la Société reste inchangé au terme de cette transaction financière.

Patrick Jeanmart, Directeur Administratif et Financier de Cardio3 BioSciences, déclare : « *Nous sommes ravis d'accueillir au sein de notre actionnariat de nouveaux fonds institutionnels. Cela renforce notre base d'actionnaires professionnels et nous permet de gérer au mieux pour l'ensemble de nos actionnaires la sortie partielle de certains actionnaires historiques* ».

*** FIN ***

Pour plus d'information, s'adresser à :

Cardio3 BioSciences

Patrick Jeanmart, CFO

Anne Portzenheim, Responsable Communication

www.c3bs.com

Tél. : +32 10 39 41 00

aportzenheim@c3bs.com**Citigate Dewe Rogerson**

Servane Taslé / Lucie Larguier

Tel : +33(0) 1 53 32 84 75

servane.tasle@citigate.frlucie.larguier@citigate.fr

9 JUILLET 2014, 16H40 CET**A propos de Cardio3 BioSciences**

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la mise au point de thérapies régénératives, protectrices et reconstrucrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure[®] est un produit pharmaceutique innovant développé pour le traitement de l'insuffisance cardiaque. C-Cure[®] consiste en cellules souches autologues récoltées à partir de la moelle osseuse du patient et conçues pour régénérer le cœur. Ce processus est connu sous le nom Cardiopoïèse.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath_{ez}[®], un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole CARD.

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.